

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 20 mars 2024, tenue dès 18.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Richard Mamie

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. R. Mamie, président, PVN : Ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que les citoyen-n-e-s présent-e-s à cette séance. Puis, il déclare : *« J'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance du Conseil général de cette dernière année de législature en vous saluant toutes et tous très cordialement. Le bureau de cette législature se compose outre votre président de : M. Tony Gutmann, vice-président, M. Fabian Teutsch, premier scrutateur et de Mme Celeste Wingo, seconde scrutatrice. Le Conseil général 2024 enregistre la démission de Mme Véronique Stöpfer que nous remercions également pour l'ensemble de sa carrière politique dans notre commune. Pour la remplacer, le Parti socialiste a désigné M. Branco Gaspar Pedro Miguel à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Si nous jetons un petit coup d'œil dans le rétroviseur, nous nous rappellerons de la première séance de cette législature, au Landeron, sous la présidence de M. Luca Longo. Notre Conseil général avait alors été présidé par un ou le plus jeune président des Conseils généraux du Jura bernois ou peut-être du canton. Puis la seconde législature, sous la présidence de Mme Joëlle Moeckli, sans micro. Outre la direction des débats, Joëlle a très bien fait passer ses messages en faveur de la condition féminine. Puis la présidence de Mme Céline Känel. Là nous avons appris que lorsqu'il pleut, la couleur du parapluie importait peu. Nous avons alors saisi que nous devrions être attentif à nous concentrer sur l'essentiel dans nos débats Cette année, le Conseil général est présidé par un membre du Parti des Vert-e-s de La Neuveville. C'est une première en politique neuvevilloise. A ce titre et au nom de mes collègues, je remercie tous les partis composant cette assemblée pour avoir favorisé cette présidence en dernière année de législature, qui est aussi celle des élections. Votre président 2024 n'est ni jeune, ni féminin, ces caractéristiques que cumulaient, pour certaines, les trois derniers présidentes et présidents. Ces diversités d'âge, de sexe et d'opinions sont aussi celles de la composition de notre Conseil général et par extension, celles de la population de la commune. Si besoin en était, voilà une belle preuve de la maturité du système politique dans notre commune. Notre monde est en perpétuel évolution. Si l'on réfléchit à l'année écoulée, on peut avoir l'impression que peu de choses ont changé. Mais en portant notre regard sur plus longue période, les transformations apparaissent de manière plus significative. En tant qu'élues et élus, nous sommes privilégié-e-s pour influencer les changements dans nos communautés. Nos valeurs et nos choix forgent la société de demain. Nous avons en ce sens de grandes responsabilités. Nos sensibilités politiques sont variées. Mais par des chemins qui peuvent être divergents, je suis persuadé que toutes et tous dans cette assemblée, avons le souci de construire une société plus égalitaire et plus juste, ceci dans un cadre environnemental préservé. Nous avons aussi, j'en suis persuadé, toutes et tous le souci que chaque citoyenne et citoyen ait sa place dans notre communauté et s'y épanouisse. Je vous souhaite une belle assemblée et je donne la parole à la Chancellerie pour procéder à l'appel. »*

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 87'000.- TTC pour l'aménagement d'un espace de détente sur la parcelle no 127, au chemin des Prés-Guëtins : décision (C. Ferrier)
4. Règlement d'organisation (RO) de la Commune municipale de La Neuveville – Révision partielle : préavis du Conseil général au corps électoral (C. Frioud Auchlin)
5. Crédit d'engagement de CHF 355'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT au chemin des Prés-Guëtins 22 pour l'alimentation du quartier – Décompte final : information (K. Michel)
6. Crédit d'engagement de CHF 67'000.- TTC pour l'aménagement du nouveau jardin du souvenir au cimetière de La Neuveville – Décompte final : information (C. Ferrier)
7. Crédit d'engagement de CHF 153'000.- TTC pour l'achat du local de Jura Bernois Tourisme – Décompte final : information (A. Louis)
8. Prévisions du Conseil municipal pour 2024 : information (C. Frioud Auchlin)

9. Réponse à l'interpellation PVN (C. Voisard) « Notre réseau électrique local est-il prêt pour la transition énergétique ? » (K. Michel)
10. Rapport CM en réponse à la motion PSN (V. Stöpfer) « Implémenter une section "Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs" sur le site Internet de La Neuveville » (A. Louis)
11. Rapport CM en réponse à la motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) « Davantage de places de garde dans la crèche municipale » (D. Bloch)
12. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap » (A. Kurth)
13. Interventions parlementaires et développements
14. Questions simples et traitement
15. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 34 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Bucciarelli Sophie, Känel Céline, Orha Sanda, Von Dach Stéphanie MM. Althaus Damien, Canepa Mel, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Niederer Julien, Teutsch Fabian
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Brazier Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna, Valentina, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia M. Gaspar Pedro
Parti Les Vert·e·s La Neuveville (PVN)	: Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine MM. Louis Cyprien, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude
Union démocratique du centre (UDC)	: M. Gutmann Anton Tony
Sans parti	: M. Gerz Francis
Excusé	: M. Kraus Basil (PVN)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 87'000.- TTC pour l'aménagement d'un espace de détente sur la parcelle no 127, au chemin des Prés-Guëtins : décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Le Conseil municipal a développé, en collaboration avec la Commission de la gestion du territoire, un projet pour l'aménagement d'un espace de détente au nord de la parcelle no 127, au chemin des Prés-Guëtins. En parallèle, le parti Les Vert·e·s a déposé un postulat pour l'aménagement de cette parcelle. Il a été accepté par le Conseil général lors de sa séance du 2 décembre 2021. La parcelle no 127 comprend les jardins communautaires et une prairie d'environ 900 m2 sur laquelle l'aménagement est prévu. Le projet d'aménagement de cet espace de détente a été développé par la Commission de la gestion du territoire, puis mis en forme par le

Service de la gestion du territoire. C'est un lieu qui se voudra naturel, avec des revêtements perméables et des plantations d'arbres et arbustes indigènes. Un terrain de pétanque et une table de ping-pong sont prévus comme éléments ludiques. Différents équipements de mobilier urbain seront disposés sur la placette en gravier. Une table de pique-nique, un banc et des plateaux-bancs pour s'allonger rendront l'espace de détente chaleureux et accueillant. Des supports à vélos seront à disposition des usagers. Cet espace vert profitera aux habitants de La Neuveville comme lieu de pause pour les piétons et cyclistes empruntant les chemins des Prés-Guëtins et de la Blanche-Eglise.

<i>Travaux préparatoires</i>	<i>CHF 2'000.-</i>
<i>Terrassement</i>	<i>CHF 11'000.-</i>
<i>Plantations</i>	<i>CHF 14'000.-</i>
<i>Revêtements</i>	<i>CHF 20'000.-</i>
<i>Mobilier</i>	<i>CHF 29'000.-</i>
<i>Divers et imprévus</i>	<i>CHF 3'500.-</i>
<i>Gestion de projet</i>	<i>CHF 7'500.-</i>
<i>Total TTC</i>	<i>CHF 87'000.-</i>

Le Service de la gestion du territoire est en contact avec les différentes instances qui pourraient éventuellement proposer des subventions pour ces aménagements. La Commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 13 février 2024. La Commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 28 février 2024. Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 87'000.- TTC pour le financement d'un espace de détente sur la parcelle no 127, au chemin des Prés-Guëtins. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que ce projet inclut un terrain de pétanque, une place de détente et une table de ping-pong. Il est le résultat de discussions et de brainstormings au sein de la commission de la gestion du territoire. Il propose ce soir au Conseil général de valider ce crédit d'engagement de manière à réaliser cet aménagement. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. S. Weber, FOR : « *Après plus de deux ans de recherches et de discussions au sein de la commission de la gestion du territoire, un compromis a été atteint concernant l'aménagement de l'espace vert en question, au chemin des Prés-Guëtins. Ce compromis reflète l'équilibre entre différentes propositions récréatives visant à offrir un environnement harmonieux et accueillant pour nos citoyens de la commune et les visiteurs de passage. Forum neuevillois vous recommande d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 87'000.-.* »

M. C. Junod, PLR : « *Le Parti libéral-radical recommande l'acceptation de ce crédit d'engagement. Je remercie personnellement MM. Ferrier et Aubert. Etant dans la commission de la gestion du territoire, ce fut un projet intéressant. Les commissaires ont pu activement y participer. Nous aurions peut-être voulu des places de parc mais dans le futur.* »

Mme C. Brazier, PSN : « *Le Parti socialiste neuevillois est favorable à la création de cet espace à l'intersection de l'école et du jardin communautaire, qui devient un espace qui favorise le lien entre les générations et qui met en valeur le jardin. Nous sommes donc favorables à l'approbation de ce crédit d'engagement. Je vous en remercie.* »

Mme F. Maillat, PVN : « *Le Parti Les Vert-e-s qui a déposé un postulat au Conseil général du 29 septembre 2021 demandant que la partie non utilisée par le jardin communautaire devienne un espace de détente vert avec lieu d'agrément à la disposition du public, est donc tout à fait favorable à ce nouvel aménagement. Nous avons juste une petite remarque concernant les plateaux-bancs sur lesquels nous sommes partiellement voire totalement couchés. Nous imaginons que certaines personnes pourraient avoir du mal à se relever si elles utilisaient ces bancs. Nous estimons que ce genre de mobilier convient très bien à St-Joux mais moins sur cette place.* »

M. T. Gutmann, UDC : signale que le Parti UDC approuve ce projet et indique avoir constaté qu'il y avait une ouverture du côté Bienne de cette parcelle pour un accès aux véhicules. Il souhaite savoir s'il sera possible de se parquer illégalement sur celle-ci.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que ce n'est pas l'idée de cet accès. Il ajoute que c'est plutôt un moyen de pouvoir amener et décharger du matériel avec des véhicules. Il n'y a pas de véhicule qui se parque illicitement à cet endroit.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.**

4. Règlement d'organisation (RO) de la Commune municipale de La Neuveville – Révision partielle : préavis du Conseil général au corps électoral (C. Frioud Auchlin)

Message du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal avait annoncé dans son programme de législature son intention de réviser partiellement le Règlement d'organisation communal (RO) pour ce qui a trait aux compétences financières des organes communaux. Ces compétences financières sont entrées en vigueur en l'an 2000, à l'exception de l'article 50 alinéa 2, qui a été révisé en 2004, alors que les coûts des services et des prestations de tiers ont pris l'ascenseur dans tous les domaines d'activité. Ainsi, le Conseil municipal propose de réviser à la hausse les compétences des organes communaux, afin de tendre à une gestion communale plus rapide et efficiente. L'occasion est également saisie pour rectifier deux autres articles, à savoir, d'une part, l'article 15 qui fixe la période sur laquelle le plan financier doit porter, afin de la faire correspondre au droit supérieur (cf. MCH2) et parer à toute fluctuation de celle-ci, et, d'autre part, l'article 22 où il faut supprimer la notion de « fonctionnaires » puisque cette fonction n'existe plus. Pour la question financière, un benchmarking externe (annexe 2) avec quatre autres communes comparables du Jura bernois, qui disposent aussi d'une chambre législative, fait ressortir qu'en matière de dépenses uniques, le Législatif neuvevillois a les compétences financières les plus basses (sauf Tramelan qui a une compétence inférieure uniquement pour ce qui concerne les dépenses soumises au référendum facultatif). Pour ce qui est des compétences en matière de dépenses périodiques, le Conseil général neuvevillois se situe dans la moyenne. Le Conseil municipal se situe lui dans le bas de l'échelle avec une compétence de CHF 50'000.- pour les dépenses uniques (plafonnées à un maximum de CHF 300'000.- par année). Les exécutifs des communes de Moutier, Saint-Imier, Tramelan et Valbirse disposent tous d'une compétence de 2 à 3 fois supérieure à celle de La Neuveville et ne connaissent pas de plafonnement. Il faut remarquer que Valbirse, nouvelle commune créée le 1er janvier 2015, suite à la fusion de Malleray et Bévillard, s'est dotée de compétences financières attractives et adaptées à notre époque. La proposition qui vous est faite aujourd'hui de modifier à la hausse les compétences financières du Conseil général et du Conseil municipal neuvevillois s'inscrivent dans une réalité économique et organisationnelle à laquelle il convient de s'adapter. La commission des finances a émis un préavis favorable à cet objet. Ainsi, le Conseil municipal recommande au Conseil général de préavisser favorablement la révision partielle du RO au corps électoral. Le cas échéant, la population pourrait se prononcer à ce sujet en votation populaire le 9 juin 2024. En cas d'approbation populaire, les nouvelles dispositions entreraient en vigueur au 1er janvier 2025, en même temps que la nouvelle législature. A noter encore que l'OACOT, dans son examen préalable du 29 novembre 2023, juge les propositions faites comme tant conformes au droit supérieur. »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : rappelle que l'adaptation du Règlement d'organisation était au programme de législature 2021-2024 et que cette révision semblait nécessaire dans la mesure où le précédent règlement datait de l'an 2000. Il était, dès lors, important de l'adapter par rapport à la réalité économique. Elle relève que les CHF 50'000.- de compétences octroyées au Conseil municipal pour les dépenses uniques peuvent être rapidement atteintes et que cela peut faire perdre en efficacité sur certains projets. Elle indique avoir conscience qu'il s'agit de points quelque peu techniques concernant les montants et les limites financières, mais pense qu'un certain nombre de points ont été éclaircis par le biais du message. Elle demande l'entrée en matière.

M. C. Louis, PVN : *« Pour Les Vert·e·s de La Neuveville, c'est un peu compliqué de se prononcer sur cet objet étant donné que c'est la deuxième fois que l'on doit donner un préavis sur un objet qui devra passer devant le peuple et que les choses n'ont pas été préparées de manière optimale selon nous. Dans les informations que nous avons reçues, il est clairement écrit que la commission des finances avait été consultée. Ensuite, nous avons appris qu'une consultation avait eu lieu à la dernière minute par Teams et la rumeur court que la commission va faire passer des amendements par un parti.*

Nous estimons qu'un Règlement d'organisation est un objet important qui ne se change pas chaque année et qui va devoir passer en votation populaire. Nous estimons qu'il n'y a pas non plus d'urgence à façonner ce règlement ce soir à coups d'amendements. Nous aimerons faire une demande de renvoi afin que le Conseil municipal consulte véritablement la commission des finances et en rediscute au sein du Conseil municipal, pour revenir au Conseil général avec un projet adapté ou, s'il estime que son projet est toujours d'actualité, avec la version actuelle contre un contre-projet qui serait présenté ce soir j'imagine par un de nos membres. Ce sera la meilleure base afin de s'assurer que la votation soit acceptée auprès de la population et que ce soit la meilleure solution pour le Conseil municipal et le Conseil général et la population. »

M. R. Mamie, président, PVN : demande à M. C. Louis s'il conteste l'entrée en matière.

M. C. Louis, PVN : répond que c'est le cas.

M. A. Kurth, conseiller municipal : assume, en sa qualité de président de la commission des finances, l'entière responsabilité de cet incident. Il remercie M. A. Guillaume d'avoir soulevé ce lièvre. Il confirme que ce Règlement d'organisation a été discuté en commission des finances, mais qu'aucun point à ce sujet n'a jamais été mis officiellement à l'ordre du jour. Malheureusement, cet oubli a été remarqué un peu tardivement. Il est important de savoir que ce Règlement d'organisation doit passer par l'OACOT (Office des affaires communales et l'organisation du territoire). Il est clair que sans un préavis de la commission des finances, le message est erroné. C'est pour cela qu'une séance extraordinaire a été organisée par Teams avec la commission au complet, afin de débattre de façon constructive sur ce nouveau Règlement d'organisation. M. Kurth présente ses excuses publiquement, surtout à ses collègues de l'Exécutif qui ont activement travaillé sur ce dossier. Il confirme que cette erreur n'était pas intentionnelle. Il indique que, si l'amendement proposé par un des partis paraît judicieux, il propose aux membres du Conseil général de l'accepter, afin de ne pas perdre de temps.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : ajoute que le Conseil municipal, avec ses services, travaille sur ce Règlement d'organisation depuis quasiment une année et que les documents transmis au Législatif sont les résultats du travail réalisé.

Mme J. Moeckli, PSN : demande une suspension de séance, afin de se débattre avec son parti sur la question de l'entrée en matière.

M. R. Mamie, président, PVN : accorde une suspension de séance.

A la reprise des débats, la parole n'étant pas requise, le président passe au vote sur l'entrée en matière : **par 28 voix positives et 6 voix négatives, l'entrée en matière est acceptée et la discussion est ouverte.**

M. A. Guillaume, FOR : « Le groupe Forum remercie le conseiller communal Kurth pour le message et la proposition de modification partielle du règlement d'organisation pour sa partie liée aux compétences financières. Nous saluons cette adaptation, qui à notre avis est nécessaire et fait du sens, après 20 ans. Les adaptations concernant les articles 15 et 22 reflètent l'évolution des pratiques et du vocabulaire et son totalement justifiées. En ce qui concerne les compétences financières, une adaptation à l'évolution des prix et de principe est totalement justifiée. Toutefois, nous proposons d'amender la compétence du Conseil municipal pour les dépenses uniques de CHF 50'000.- à CHF 100'000.- au lieu des CHF 150'000.- proposés. Partant, la limite pour les dépenses uniques cumulées serait portée à CHF 600'000.- au lieu des CHF 900'000.-. Les raisons qui nous ont poussés à proposer ces amendements sont le fait que plusieurs projets récents impliquant des décisions du Conseil général étaient inférieurs à la limite de CHF 150'000.-, tout en intéressant fortement les Neuvevillois. Cela a été le cas par exemple pour le rachat du local de l'Office du Tourisme, le projet de parc à vélos à la gare ou les décorations de Noël. Si ces points me sont plus discutés en Conseil général, ce sont 35 sources de réflexion qui ne sont plus consultées. En général, le résultat final de la réflexion d'ensemble est meilleur que lorsque ce ne sont qu'une ou deux personnes qui y ont réfléchi. Le fait de supprimer de tels projets des discussions au Conseil général diminue fortement l'attrait pour le Conseil général et on voit qu'il n'est pas toujours simple de trouver des candidats motivés. Le plafond à CHF 900'000.- pour les dépenses hors budget implique que, s'il est entièrement utilisé, un budget équilibré peut se transformer en déficit de près d'un million, sans que le Conseil général n'en soit informé, ce qui est à notre avis un risque trop important. Le multiple de six fois pour les dépenses uniques est par contre éprouvé et il nous semble utile de le

conserver. Ces propositions ont été discutées lors d'une commission financière très récente et elles ont fait l'unanimité en ce qui concerne le plafond pour les dépenses uniques de CHF 100'000.-. La question des budgets pour les dépenses liées, telles que les canalisations et l'électricité, qui sont parfois urgentes, devrait pouvoir être traitée différemment, cela pourrait être un des éléments d'une refonte plus complète du règlement d'organisation pour la prochaine législature. En résumé, la proposition est la suivante : art. 15 et 22 / art. 27 et 43, sans modification par rapport à la proposition du Conseil municipal. Art. 44, lettre b, dépenses uniques de CHF 100'000.- à CHF 600'000.- en lieu et place de la proposition de CHF 150'000.- à CHF 600'000.-. Art. 50, al. 1, let. a, dépenses uniques jusqu'à CHF 100'000.- en lieu et place de la proposition de CHF 150'000.-. Art. 50, al. 2, Les dépenses uniques cumulées ne peuvent excéder CHF 600'000.- en lieu et place de la proposition de CHF 900'000.-. Je vous remercie de votre attention et espère que vous accepterez ces amendements. »

M. C. Nicolet, FOR : « *On vient de parler du fond, mais j'aimerais relever que sur la forme, c'est un très bon exemple de notre capacité à réagir de manière pragmatique et agile à une situation. Cela a été fait en toute connaissance de cause et a bien été organisé. On a pu discuter de manière très ouverte et c'est un bon exemple que l'on va suivre dans le futur pour éviter que des projets prennent du temps et soient renvoyés. »*

M. C. Louis, PVN : a deux questions. La première est adressée au Conseil municipal. Il souhaite connaître sa position par rapport à ces amendements. Il relève que c'est un élément intéressant à prendre en compte. La deuxième question est de savoir si la commission des finances a discuté du plafond à CHF 1,5 million pour les votations populaires. En 2011, il y a eu deux votations populaires à La Neuveville qui étaient pour des montants supérieurs à CHF 1,5 million. Il aimerait connaître la motivation du Conseil municipal de placer ce plafond si haut et savoir si la commission des finances a étudié cette thématique.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : commence par répondre à la première question de M. C. Louis. Elle peut comprendre les arguments qui ont été soulevés en fraction à savoir cette crainte qu'il y ait des projets qui puissent faire débat au sein du Conseil général et qui ne lui seraient plus soumis. Elle indique qu'au vu du fonctionnement du Conseil municipal où les débats sont fournis et que chacun peut s'exprimer librement, elle peut s'imaginer qu'un projet que le Conseil municipal estimerait important de présenter au Conseil général le serait malgré les compétences financières. Le fait de passer un objet au Conseil général pourrait aussi faire l'objet d'une remarque d'une commission. Les projets dont on parle ne sont pas décidés par le Conseil municipal seulement. Beaucoup de projets viennent des départements. Ils sont préalablement étudiés par les départements et traités en commission. Elle rappelle que le Conseil municipal est aussi une chambre de débats et qu'il tient compte de l'avis des commissions. Il y a souvent plusieurs commissions qui donnent un avis sur un même projet, notamment la commission des finances. Elle rappelle que l'avis des commissions sur les projets sont relayés par les conseillers municipaux en charge de leur département. Si cette révision du Règlement d'organisation devait être approuvée, elle entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2025, ce qui signifie que les dispositions actuelles auraient duré 25 ans. De ce fait, il lui semble important que ce qui sera décidé pour ce règlement le soit de manière pérenne. Concernant la deuxième question, elle pense que, pour les projets de grande envergure, le Conseil général, qui est le représentant du peuple, devrait aussi avoir la possibilité de donner son avis sur les projets concernant le territoire neuvevillois.

M. A. Guillaume, FOR : indique que, pour répondre à la question des discussions en commission des finances, le montant de l'art. 27 a été débattu. Il trouve que ce montant se justifie. Il confirme que la population n'est pas appelée souvent aux urnes, mais elle y est appelée pour des objets significatifs.

M. L. Longo, PLR : prend la parole au nom du Parti libéral-radical. Il tient à souligner la qualité de l'intervention de M. A. Guillaume, de par l'aspect technique mais aussi par l'aspect du temps, à savoir par le sens qui est donné au Conseil général par le fait de se consulter et de se retrouver quatre fois par an, pas seulement pour des projets standards, mais aussi pour des projets d'envergure. Le Conseil général a des compétences financières élargies, mais aussi réduites à certains niveaux, ce qui donne une certaine confiance au Conseil municipal d'avancer sur certains projets. Il indique que la proposition du plafond des CHF 150'000.- de compétences du Conseil municipal à l'art. 50 le dérange un peu, car il trouve que le Conseil général perd de ses capacités financières et d'influence sur certains projets. Il estime que le plafond de CHF 100'000.- proposé dans l'amendement de M. Guillaume convient beaucoup mieux. Il est heureux que la commission des finances ait pu se réunir par Teams et que cela se soit fait en toute transparence vis-à-vis du

Conseil général. Avec les éléments apportés ce soir, il rejoint sur le fond et sur la forme la prise de parole de M. Guillaume et encourage à accepter ce préavis de révision du Règlement d'organisation.

M. T. Gutmann, UDC : approuve, au nom du Parti UDC, l'amendement de M. A. Guillaume discuté en commission des finances. Ensuite, il déclare : « *La confiance, c'est bien mais le contrôle, c'est mieux.* »

M. C. Louis, PVN : pense que ce point mériterait plus de discussions. Il demande une suspension de séance, afin de pouvoir se positionner sur les amendements.

M. R. Mamie, président, PVN : accorde une suspension de séance.

A la reprise des débats, le président passe la parole à M. C. Louis.

M. C. Louis, PVN : dépose un nouvel amendement qui est de modifier l'article 43, let. b pour les dépenses uniques de CHF 600'000.- à CHF 1'000'000.-, en lieu et place de la proposition de CHF 600'000.- à CHF 1'500'000.-.

M. A. Guillaume, FOR : relève que l'article 27 devrait alors être adapté.

M. V. Carbone, chancelier municipal : souligne que la modification demandée par M. C. Louis concerne l'article 43, ce qui implique de facto une modification de l'article 27.

Mme J. Moeckli, PSN : « *Nous vous remercions pour ces débats et saluons le fait que cette discussion ait pu avoir lieu, car cela permet de connaître les arguments de tous les partis. Nous sommes en faveur des amendements proposés par Forum. Pour l'amendement du Parti des Vert-e-s, nous sommes un peu plus circonspects.* »

M. L. Longo, PLR : indique que le Parti Libéral-radical va suivre les amendements déposés par le Parti Forum, qui découlent aussi de la réflexion de la commission des finances et propose de refuser l'amendement du Parti des Vert-e-s qui le laisse dubitatif.

La parole n'étant plus requise, selon le Règlement du Conseil général, le président passe au vote sur le dernier amendement déposé, qui est celui de M. C. Louis : ***Par 5 voix positives, 25 voix négatives et 4 abstentions, le Conseil général décide de refuser l'amendement qui proposait de modifier l'article 43, let. b pour les dépenses uniques de CHF 600'000 à CHF 1'000'000.-, en lieu et place de la proposition du Conseil municipal de CHF 600'000 à CHF 1'500'000.-.***

Le président passe au vote sur le premier amendement déposé par M. A. Guillaume : ***à l'unanimité, le Conseil général décide d'approuver l'amendement qui vise à modifier l'art. 44, al. 1, let. b qui fixe les dépenses uniques du Conseil général de CHF 100'000.- à CHF 600'000.- en lieu et place de la proposition du Conseil municipal de CHF 150'000.- à CHF 600'000.-, ainsi que l'art. 50, al. 1, let. a, pour porter les dépenses uniques du Conseil municipal à CHF 100'000.- en lieu et place de la proposition de l'Exécutif communal de les fixer à CHF 150'000.- et, pour terminer, l'art. 50, al. 2, qui vise à arrêter les dépenses uniques cumulées à CHF 600'000.- par an en lieu et place de la proposition du Conseil municipal de les inscrire à CHF 900'000.- par an.***

Le président passe au vote sur le projet de révision partielle du Règlement d'organisation : ***par 29 voix positives, 1 voix négative et 4 abstentions, le Conseil général préavise favorablement au Corps électoral la révision partielle du règlement d'organisation avec l'amendement qui vient d'être accepté.***

5. Crédit d'engagement de CHF 355'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT au chemin des Prés-Guëtins 22 pour l'alimentation du quartier – Décompte final : information (K. Michel)

Message du Conseil municipal : « *Le Conseil général, dans sa séance du 31 mars 2021, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 355'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station transformatrice moyenne et basse tension au chemin des Prés-Guëtins 22 pour l'alimentation du quartier. A la suite de la construction de nouveaux bâtiments, au chemin des*

Prés-Guétins 22, dotés de panneaux solaires et de bornes de recharge pour les véhicules électriques, l'implantation d'une station transformatrice de 17 kV s'est révélée indispensable afin de garantir l'approvisionnement en énergie de ce quartier. Ces travaux ont été réalisés de manière efficace et se sont déroulés de manière satisfaisante. Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 297'376.04 TTC soit 16.24 % (CHF 57'623.96 TTC) de moins qu'initialement prévu. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 355'000.- TTC n'accuse aucun dépassement. »

M. K. Michel, conseiller municipal : « Comme vous avez pu le remarquer sur le crédit d'engagement de CHF 355'000.- octroyé par le Conseil général pour la mise en place de la station transformatrice des Prés-Guétins, seulement CHF 297'376.- ont été utilisés. Cette économie réalisée s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, le service de l'équipement a été en mesure d'effectuer certains travaux en interne, ce qui a permis de réduire les coûts. Par exemple, le déplacement de l'armoire à Vervas 8, initialement budgété à CHF 30'000.-, évitant ainsi de faire appel à des prestataires externes. De plus, une partie importante des travaux, notamment le tirage de câbles, qui était initialement prévu d'être sous-traité à une entreprise extérieure, a été aussi gérée en interne. Enfin, il est important de noter que dans le domaine de la construction souterraine, de nombreux aléas peuvent survenir, ce qui peut entraîner des changements de coûts imprévus dans un sens positif comme cette fois-ci mais malheureusement dans l'autre sens aussi. Ces économies démontrent l'importance de la planification minutieuse si c'est possible et une bonne gestion des projets d'infrastructures pour garantir une utilisation efficiente des fonds publics. »

M. A. Guillaume, FOR : remercie le service de l'équipement et M. Michel ainsi que son prédécesseur pour la bonne gestion de ce projet et pour les explications données. Il indique qu'il serait intéressant de pouvoir disposer du budget réalisé pour les prochains projets, afin de connaître les écarts de montants.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

6. Crédit d'engagement de CHF 67'000.00 TTC pour l'aménagement du nouveau jardin du souvenir au cimetière de La Neuveville – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 5 octobre 2022, le Conseil général avait approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 67'000.00 TTC pour l'aménagement d'un nouveau jardin du souvenir au cimetière de La Neuveville. Le montant des travaux estimés par le bureau Biolconseils SA, en charge du projet, se décomposait comme suit (montants TTC) :

Honoraires avant-projet	CHF 4'000.00
Honoraires projet de réalisation	CHF 10'000.00
Montant des travaux	CHF 53'000.00
Total TTC	CHF 67'000.00

Les travaux ont eu lieu entre le mois de mai et de juin 2023. Un arbre et deux arbustes ont encore été plantés en octobre 2023. En plus des travaux prévus initialement, un arrosage automatique a été mis en place pour que les plantes vivaces survivent pendant un été 2023 particulièrement chaud. La pierre demandée par la Commission de la gestion du territoire n'était pas comprise dans l'estimation des coûts. Même si elle a été gracieusement offerte par la Bourgeoisie de La Neuveville, il a fallu la transporter et la mettre en place par des moyens particuliers. Les montants TTC des études et des travaux se présentent comme suit :

Honoraires projet de réalisation	CHF 7'532.55
Montant des travaux	CHF 60'253.15
Total TTC	CHF 67'785.70

Compte tenu de ce qui précède, le crédit d'engagement global a été dépassé de CHF 785.70. Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 67'000.00 TTC n'a été dépassé que très légèrement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

7. Crédit d'engagement de CHF 153'000.- TTC pour l'achat du local de Jura Bernois Tourisme – Décompte final : information (A. Louis)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 2 décembre 2020, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 153'000 TTC. Pour rappel, ce crédit comportait les éléments suivants : Achat du local CHF 110'000.- TTC Frais administratifs (notaire) CHF 3'000.- TTC Assainissement du local CHF 40'000.- TTC. Les travaux d'assainissement ainsi que l'agencement du local se sont très bien déroulés. Nous avons réussi à tenir les délais et le « Nouveau local de l'office du tourisme » a ouvert ses portes au début de l'été 2022. La reprise de la gestion de l'office du tourisme par la commune a rencontré un vif succès auprès des neuvevillois. Les visiteurs affluent en grand nombre pendant la saison estivale, ils expriment leur satisfaction quant à l'accueil chaleureux et aux informations fournies. Notre bureau du tourisme est disponible du mardi au vendredi tout au long de l'année et pendant la période estivale, de fin avril à fin septembre, l'office élargit ses horaires pour inclure les week-ends. Le budget de CHF 153'000.- TTC a été très bien respecté étant donné que la dépense finale se monte à CHF 149'379.53 TTC. Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 153'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. A. Louis, conseiller municipal : indique que l'office du tourisme fonctionne bien et a beaucoup de succès. Le fait d'avoir installé les bureaux du service des loisirs dans les anciens locaux de Jura Bernois Tourisme génère une synergie intéressante, notamment avec les associations et les clubs de sport locaux.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

8. Prévisions du Conseil municipal pour 2024 : information (C. Frioud Auchlin)

Message du Conseil municipal : « Mesdames, Messieurs, Vous trouverez ci-dessous les projets majeurs sur lesquels le Conseil municipal va travailler tout au long de cette année 2024. A cela viennent s'ajouter une multitude de projets mineurs qu'il n'est pas utile de lister ici. Gestion du territoire : Plan d'aménagement local (PAL) : poursuite des études Aménagement de la place de la Gare : développement du projet en vue d'une réalisation Stationnement : développement et mise en place des mesures sur la base d'une étude Plan de gestion des déchets : finalisation du plan de gestion des déchets et développement des projets Plan vélos : réalisation du couvert à vélo à la gare et projet pour le stationnement vélo à St-Joux Chemin des Ouchettes : travaux pour la réfection des conduites et canalisations Tunnel CFF de Gléresse : suivi des travaux de percement du tunnel, défense des intérêts communaux Requalification des anciennes voies CFF à Chavannes : poursuite de l'étude de projet Place de la Courtine est : travaux pour la création d'une fosse de plantation et plantation d'un arbre Parc des Prés-Guétins : selon décision du Conseil général, réalisation du projet selon l'aménagement proposé Equipement : Stratégie des énergies communales : concept à mettre en place par un audit du réseau électrique, des investissements ciblés, la sensibilisation et l'implication de la communauté. En prenant des mesures dès maintenant, la transition fluide vers un avenir énergétique durable pourra être assurée, tout en renforçant la résilience de notre infrastructure électrique Eclairage public en LED : finalisation (la localité est désormais majoritairement équipée de lampes LED, sauf quelques secteurs relevant du canton) Finalisation des accords avec les CFF et l'OFROU concernant la responsabilité des luminaires situés sur leur territoire Mise en place d'un processus d'évaluation continue pour mesurer l'impact de la transition, s'assurer de la qualité de l'éclairage et identifier toute opportunité d'amélioration Energies renouvelables : pour contracting pour les panneaux photovoltaïques, le SELN est en phase d'étude pour déterminer la puissance des panneaux solaires à installer pour planifier efficacement la transition vers une source d'énergie plus durable. Loisirs : Manifestations publiques : mise en place du nouveau concept déjà accepté par le Conseil municipal (information aux sociétés locales, etc.) Demandes de subventions : création d'un formulaire suite à une motion du Législatif St-Joux, terrains de beach-volley : assainissement du sable et des installations Signalisation touristique : mise à jour partielle (plans de La Neuveville installés au débarcadère, panneaux de direction pour les lieux touristiques, etc.) Présidentiel : Compétences financières : procédure de modification du RO en cours Elections communales 2024 : préparation et gestion du processus Numérisation cantonale : lancement des travaux en vue de son introduction dans l'administration municipale Affaires sociales : Politique des seniors : finalisation des lignes directrices communales Participation SSRN à la mise en place de la nouvelle gestion des cas du canton de Berne (NFFS) en tant que commune pilote Finances : La Plage et Camping : rénovations et construction de sanitaires adaptés aux personnes à

mobilité réduite CAJ : rafraîchissement de la façade Liberté 11 : étude de faisabilité pour un nouveau chauffage économe en énergie en remplacement du chauffage électrique Toilettes publiques : assainissement Abri PC : débuts des travaux du poste de commandement Inter départements : Plan directeur communal des énergies : approbation par le Conseil municipal Plan de stratégie climatique : poursuite du projet St-Joux : recherche d'une gestion à la problématique de ce secteur, notamment le stationnement Terrains de sport : poursuite du projet d'équipement électrique Schlossberg : choix d'un concept d'utilisation d'entente avec le canton »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : relève que, suite à la remarque de l'année dernière de M. L. Longo, qui demandait un peu plus de détails qu'une simple liste pour les prévisions du Conseil municipal, un message plus complet est présenté avec plus de précisions pour cette dernière année de législature.

M. C. Louis, PVN : indique que, suite à la remarque de M. L. Longo, qui appuyait surtout sur les objectifs de législature qui tenaient sur une page ou deux pages A4 sous forme de texte, il félicite le Conseil municipal pour ce travail supplémentaire et se réjouit déjà de lire les objectifs 2024 qui, comme il l'espère, seront copieux, classés par chapitres avec une jolie photo. Cela donnera envie à la population de s'y intéresser.

Le Conseil général prend acte des prévisions du Conseil municipal pour 2024.

9. Réponse à l'interpellation PVN (C. Voisard) « Notre réseau électrique local est-il prêt pour la transition énergétique ? » (K. Michel)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal de La Neuveville remercie les Vert-e-s pour son intervention qui donne la possibilité aux Autorités de donner des informations quant à la situation actuelle. En préambule, comme l'ont exposé les Verts-e-s, il est crucial de souligner que la Commune de La Neuveville s'inscrit pleinement dans la transition énergétique prometteuse, caractérisée par l'essor des installations photovoltaïques, par la multiplication tant publique que privée de bornes de recharge pour les véhicules électriques, ainsi que par le remplacement progressif des systèmes de chauffage utilisant des énergies fossiles par des pompes à chaleur. Cela étant affirmé, nous sommes en mesure de répondre aux questions posées : Question 1 : Le réseau local est-il actuellement à même de supporter les pics de puissance, dans les deux sens, en fonction du développement des technologies précitées, et le sera-t-il à court ou moyen terme ? Réponse : Actuellement, le réseau local est apte à supporter les pics de puissance grâce aux installations déjà opérationnelles. À l'avenir, cette capacité sera maintenue à condition que nous continuions à développer le réseau en accord avec la demande croissante. Il est essentiel de rester proactifs dans l'expansion de nos infrastructures pour garantir une adaptabilité continue. Question 2 : Si tel n'est pas, ou pas totalement le cas, quelles pistes envisage-t-il pour optimiser et renforcer le réseau local ? Réponse : Si le réseau présente des lacunes, la piste envisagée pour optimiser sa performance serait une répartition efficace des installations à travers les différentes stations existantes. Cette approche permettra une régulation plus précise du réseau, assurant ainsi son renforcement et son optimisation. Question 3 : Si des investissements importants s'avèrent nécessaires, existe-t-il une estimation des montants et du calendrier de réalisation ? Réponse : Actuellement, nous ne disposons pas d'estimations spécifiques, car les besoins en investissements dépendront des futures installations et des évolutions technologiques. De même, le calendrier de réalisation sera déterminé en fonction des développements à venir, assurant ainsi une planification appropriée en temps voulu. La capacité actuelle du réseau local à gérer les pics de puissance est assurée par les installations existantes. Pour maintenir cette efficacité à l'avenir, il sera impératif de développer le réseau en fonction de la demande croissante. En cas de nécessité d'optimisation, la répartition stratégique des installations entre les stations existantes est envisagée. Pour les investissements nécessaires, aucune estimation précise n'est disponible actuellement, car cela dépendra des évolutions technologiques futures. De même, le calendrier de réalisation sera défini en fonction des besoins émergents. Nous nous engageons à assurer la robustesse et l'efficacité continues de notre réseau local. »

M. K. Michel, conseiller municipal : « La transition énergétique est devenue un enjeu majeur dans les préoccupations de nos concitoyens et il est de notre responsabilité d'agir de manière proactive pour garantir un avenir énergétique plus vert et plus durable pour tous. L'année dernière, l'électricité injectée dans notre réseau, provenant des installations photovoltaïques, était d'environ 1'100'000 kilowattheures. Ces chiffres démontrent clairement l'engagement soutenu de notre communauté envers les énergies renouvelables. Bien sûr, l'aspect économique de cette transition joue également

un rôle essentiel dans cette évolution. Cependant, nous pourrions être confrontés à un défi de taille. Bien que notre réseau soit actuellement capable d'absorber cette puissance d'injection maximale, nous devons être conscients des difficultés potentielles lorsque la production photovoltaïque continuera à augmenter. De plus, en règle générale, la production photovoltaïque atteint sa puissance maximale à des horaires où l'énergie est de toute façon excédentaire. Dans de telles situations, les tarifs de l'électricité peuvent même devenir négatifs, et les coûts d'extension du réseau nécessaires pour gérer ces pics de puissance peuvent être disproportionnés par rapport à la quantité d'énergie produite. Il est donc crucial d'envisager des solutions économiques pour faire face à cette problématique, en optimisant par exemple la consommation des pompes à chaleur en les faisant communiquer avec les onduleurs pour qu'elles tournent la journée et absorbent une partie de cette énergie aux heures de pointe de production (entre 11h00 et 14h00) ou en limitant la puissance d'injection photovoltaïque par un système d'écrêtage dynamique qui pourrait dans un premier temps être mis en place sur les grosses installations à venir, selon les calculs de puissance maximale que le réseau peut supporter en fonction des secteurs concernés. Dans cette optique, nous sommes actuellement en train de travailler sur la plateforme SchemaElec de Newis. C'est un logiciel qui devrait être opérationnel d'ici à la mi-juin. Ce logiciel jouera un rôle crucial dans la gestion efficace de notre réseau de distribution électrique, en permettant notamment la gestion et la répartition de la charge des installations de production autonomes des particuliers. De plus, il nous aidera à identifier les besoins potentiels d'extension du réseau, permettant ainsi une planification plus précise et efficace. Je reviendrai auprès de vous lors de la prochaine séance du Conseil général pour vous informer des avancements. »

M. C. Voisard, PVN : « Merci pour la réponse écrite et surtout pour les compléments importants et intéressants qui viennent d'être donnés oralement. Selon ce qui figure sur la réponse écrite, je comprends que tout va bien et que tout ira bien. Selon vos compléments oraux et d'autres informations sur ce thème, j'entends que la situation est bien plus complexe. Nous allons voter le 9 juin au niveau fédéral sur l'approvisionnement en électricité qui prévoit en particulier un fort développement de la production photovoltaïque décentralisée. Il faudra des réseaux renforcés et solides. Mais quelle que soit l'issue du vote, ce développement du photovoltaïque va se poursuivre. Il est donc indispensable que le réseau électrique local puisse supporter ce développement et qu'il y ait une stratégie claire dans ce domaine. Nous nous réjouissons d'entendre les présentations concernant les réflexions et démarches en cours annoncées par le Conseil municipal. »

M. F. Gerz, sans parti : demande l'ouverture de la discussion.

M. R. Mamie, président, PVN : soumet l'ouverture de la discussion au vote : **par 25 voix positives, 3 voix négatives et 6 abstentions, la discussion est ouverte.**

M. F. Gerz, sans parti : « Les réponses données par le Conseil municipal à la très pertinente interpellation de M. Clovis Voisard concernant l'aptitude du réseau électrique de La Neuveville à répondre aux défis de la transition énergétique 2030/2050 à court, moyen et long terme sont incohérents et inconsistants avec la réalité actuelle et les changements profonds de paradigmes sur la nature des réseaux et systèmes électriques (production, transport et distribution) à venir. Elles n'apportent ni chiffres, ni données et ne répondent pas aux trois questions posées. Les remarques suivantes ne sont pas spécifiques à La Neuveville, mais concernent un état des lieux généralisé en Suisse. C'est un constat et non une critique à l'encontre du service de l'équipement ou de la SACEN. Nous constatons aujourd'hui dans la réalité du terrain que les différents gestionnaires des réseaux, et du fait de l'inadéquation entre la capacité des réseaux et les demandes d'installations de panneaux photovoltaïques croissantes, sont aujourd'hui obligés de limiter les puissances installées par maison individuelle/immeuble/quartier (comme c'est le cas concrètement p.ex. Val-de-Ruz/NE, sur le Plateau, à Delémont ou bien à Moutier), ou bien limiter la puissance réinjectée de production photovoltaïque locale dans le réseau, et cela pour une durée indéterminée jusqu'à ce que les travaux de transformation du réseau soient planifiés et actés. Si l'on croit les informations données par Swissgrid (Société nationale, responsable du réseau de transport de l'électricité), il annonce un montant d'investissements de 50 milliards de francs pour réaliser la transition énergétique 2050 en Suisse. De plus, et plus spécifiquement à La Neuveville, manque d'outils de mesure et de pilotage du réseau électrique à La Neuveville (Smartmeter et Smartmonitoring) qui permettent une vue digitalisée en temps réel des flux électriques et puissance, du consommateur individuel jusqu'à la vue d'ensemble. Il manque un plan de cadastre électrique (non existant) qui ne permet pas aujourd'hui la vue sur la situation du réseau électrique à La Neuveville dans son état actuel de manière physique. En résumé, nous souhaitons recevoir des réponses concrètes, de même qu'une meilleure visibilité des projets, travaux et transformations que le service de l'équipement et la SACEN pensent

entreprendre pour satisfaire aux exigences de la stratégie énergétique 2030/2050 à La Neuveville, en prenant en compte différentes hypothèses et variantes (min-moyen-max) ainsi qu'un plan d'investissements pluriannuels. »

M. M. Cochet, PLR : relève que les sujets du contracting et du photovoltaïque ont été souvent abordés ces derniers mois. Il souhaite savoir, si à la lumière des éléments de cette réponse, cela a modifié la position de la Commune, notamment concernant les projets en cours. Et si oui, il demande quelle est la nouvelle stratégie de la Commune.

M. K. Michel, conseiller municipal : répond que, pour l'instant, la position de la Commune n'a pas changé. Les projets de contracting sont traités. Quelques-uns ont été refusés, car leur puissance électrique était insuffisante. Actuellement, le réseau tient bon. Il ajoute que, comme l'indique Swissgrid, les pics de puissance sont toujours durant l'été et à une heure bien précise. Si la Commune baissait la puissance à 70 % voire 80 %, il y aurait une perte au propriétaire de 1 % à 3 %. Cela éviterait de surcharger ou d'investir dans un réseau global pour quelques heures de pics durant l'été. Il ajoute que le logiciel SchemaElec sera prêt pour la mi-juin.

Mme S. Ohra, FOR : souhaite savoir s'il a été envisagé de modifier le règlement et ainsi de permettre les installations photovoltaïques à certains endroits de la Vieille Ville.

M. K. Michel, conseiller municipal : ne pense pas que cela est possible.

Mme S. Ohra, FOR : relève que cela se pratique ailleurs.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : précise que le règlement de la Vieille Ville ne le permet pas actuellement. Avant toute chose, il faudra procéder à une révision du règlement actuel.

M. L. Longo, PLR : indique que, dans la stratégie du service de l'équipement, il a été voté, il y a quelque temps, un crédit concernant l'éclairage public. Celui-ci devait permettre de changer l'éclairage public en lumière LED, ce qui a été fait, de contrôler la distance, de pouvoir contrôler les lampadaires individuellement et surtout d'adapter leur pourcentage de puissance durant la nuit et le jour, afin d'éviter que la nuit l'éclairage public soit complètement coupé et que l'on puisse conserver un éclairage public à 10 % de puissance lumineuse. Cette option serait bien pour les noctambules. Il serait surtout intéressant de pouvoir mieux gérer l'éclairage public en fonction des besoins et des heures.

M. K. Michel, conseiller municipal : répond qu'une réflexion est en cours sur l'ensemble de la Commune. Il relève qu'entre 2022 et 2023, la consommation de l'éclairage public a bien baissé. Le fait de couper l'éclairage public de 00h30 à 05h00 a bien aidé à cela.

M. L. Longo, PLR : demande s'il sera possible d'avoir un éclairage public à 10 % durant la nuit afin de pouvoir éviter les flaques d'eau.

M. K. Michel, conseiller municipal : répond le but n'est de ne pas avoir de pollution lumineuse durant la nuit, à part pour une question de sécurité aux passages pour piétons.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

10. Rapport CM en réponse à la motion PSN (V. Stöpfer) « Implémenter une section "Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs" sur le site Internet de La Neuveville » (A. Louis)

Rapport du Conseil municipal : « La motion du Parti socialiste neuvevillois, déposée le 14 juin 2023, demande l'implantation d'une procédure de demande de subvention sur le site Internet de La Neuveville. Elle vise à simplifier et à rendre plus transparente la demande de financement pour les projets culturels et sportifs locaux, tout en facilitant la communication entre les demandeurs et les responsables de traitement des subventions. Le département des loisirs a approuvé une offre d'un montant de CHF 484.65 TTC de la société qui administre le site Internet de La Neuveville, pour la création d'un formulaire pour les demandes de subventions. Notre prestataire ainsi que le département des loisirs collaborent ensemble afin que le formulaire soit mis en ligne pour le début du printemps. La motion est ainsi réalisée. »

M. A. Louis, conseiller municipal : informe que ce projet est en cours et sera mis en place aussi vite que possible. Il ajoute que ce projet a inspiré une réflexion sur la création éventuelle d'un portail pour les demandes d'autorisations uniques pour les manifestations.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

11. Rapport CM en réponse à la motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) « Davantage de places de garde dans la crèche municipale » (D. Bloch)

Rapport du Conseil municipal : *« Depuis janvier 2024, la crèche a ouvert 6 places supplémentaires qui sont toutes occupées. L'augmentation du nombre d'enfants a été organisée de telle manière que la qualité de la prise en charge soit garantie, tant au niveau de la sécurité que du plaisir des enfants. Le Conseil municipal remercie la directrice et ses collaboratrices pour leur adaptation à des groupes comptant plus d'enfants. Notre liste d'attente a été réduite par cette opération et probablement aussi parce que les parents, qui doivent travailler, trouvent d'autres solutions que la crèche quand il n'y a pas suffisamment de places disponibles. La capacité maximale des locaux actuels de la crèche est ainsi atteinte et des demandes d'augmentation du temps d'accueil d'enfants inscrits ne peuvent malheureusement pas être acceptées si un autre enfant ne diminue pas son temps de présence dans le même groupe d'âge. Si les besoins d'accueil continuent à augmenter, un projet plus ambitieux devra être envisagé. »*

Mme D. Bloch, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au rapport.

Mme J. Moeckli, PSN : remercie le Conseil municipal pour la création des places supplémentaires à la crèche et l'encourage à rester attentif aux besoins de la population pour les places de garde.

Mme S. Mamie, PVN : demande l'ouverture de la discussion.

M. R. Mamie, président, PVN : soumet l'ouverture de la discussion au vote : **par 23 voix favorables et 11 abstentions, la discussion est ouverte.**

Mme S. Mamie, PVN : demande à savoir combien d'enfants accueille la crèche et combien d'enfants sont sur une liste d'attente. Elle souhaite également connaître à partir de combien d'enfants inscrits sur une liste d'attente la Commune devrait réfléchir à un projet plus ambitieux.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : la crèche offre 30 places depuis le 1^{er} janvier 2024. Elles sont toutes occupées. La liste d'attente compte environ 4 équivalents plein temps. Il faut savoir que s'il n'y a pas de place en crèche, les parents cherchent d'autres solutions quand ils doivent travailler. La crèche ne pourra pas accueillir plus d'enfants dans ses locaux actuels. Je suis contente de savoir que le Conseil général s'intéresse au développement de la crèche. C'est un sujet important que nous suivons.

M. M. Cochet, PLR : demande à savoir de quelle manière intervient la Commune pour les autres structures, à savoir les mamans de jour et les crèches privées.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : nous n'avons pas de rapports avec les mamans de jour qui s'organisent entre elles et sont désormais contrôlées par le canton. Nous achetons des kiBon pour la crèche privée, qui est également contrôlée par le canton.

M. L. Longo, PLR : souhaite savoir ce qu'il en est du programme de subventions cantonales pour les places de crèche.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : la demande de subvention pour l'augmentation du nombre de places à la crèche a été déposée. Nous avons encore dû fournir des informations récemment. Je n'ai pas encore reçu de réponse définitive du canton.

M. T. Gutmann, UDC : demande à savoir pour quelle raison la Commune a mis au concours des postes d'éducatrices sur une base de contrat à durée déterminée.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : les postes sur la base de contrats à durée déterminée permettent d'adapter plus facilement le personnel au nombre d'enfants inscrits à la crèche et de répondre aux exigences cantonales en matière de nombre de personnes en charge des enfants. La situation est revue chaque année selon le nombre d'enfants inscrits pour la nouvelle année scolaire.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

12. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap » (A. Kurth)

Rapport du Conseil municipal : *« Le complexe de Saint-Joux est une zone délimitée de notre territoire communal, maintenue dans son état semi-naturel et paysager, dans un but de loisirs et de détente. Le plan de quartier stipule également qu'il s'agit d'un parc aménagé de façon naturelle y compris son revêtement. Les chemins en gravier, en particulier, rendent l'accès au lac très difficile, voire impossible, pour les personnes à mobilité réduite. Un bétonnage des chemins d'accès n'est toutefois pas envisageable ni souhaitable. Une rampe de mise à l'eau pose également un problème de base : son entretien. Les algues et autres déjections se feront un malin plaisir de s'y accrocher. Un entretien quasi quotidien serait nécessaire pour en assurer la sécurité. La structure du bâtiment, qui accueille les sanitaires utilisés par le restaurant et les équipes sportives, ne permet pas dans sa configuration actuelle une modification pour y intégrer des WC pour personnes à mobilité réduite. Le manque de volume évident des sanitaires existants nous contraindrait à revoir l'ensemble de la construction du bâtiment. Pour cela, une modification du plan de protection des rives serait nécessaire ainsi qu'un investissement financier conséquent. La possibilité éventuelle de construire des WC fixes à Saint-Joux, à proximité du Pumptrack, reliés au réseau des eaux usées, nous donnerait la possibilité d'y intégrer un WC pour personnes à mobilité réduite, mais, pour cela, une modification du plan de protection des rives est également nécessaire. La place de parc pour handicapés peut être optimisée afin de permettre un meilleur accès au restaurant. L'installation prochaine de sanitaires adaptés, de places de stationnement proches du site, d'un accès au lac plus adapté et les contraintes naturelles moindres nous permettent de proposer un lieu de baignade répondant aux besoins de toute la population. Les coursives bétonnées jusqu'au point d'entrée dans l'eau nous permettent d'envisager l'installation d'une rampe ou d'une main courante. Une étude sera menée à ce sujet. De plus, la Plage bénéficie d'une surveillance de sauvetage, inscrite dans le contrat de prestations de l'actuel exploitant du lieu, et ses infrastructures sont entretenues. La Plage semble bien plus propice à un aménagement pratique qui tienne compte des besoins des utilisateurs en situation de handicap. Afin d'agir vite et de façon économiquement responsable, le Conseil municipal souhaite compenser le manque d'accessibilité à Saint-Joux en favorisant le site de la Plage pour offrir une zone de détente et de baignade accueillante et sécurisée aux personnes à mobilité réduite, aux seniors et à celles en situation de handicap, tout en maintenant les propositions d'optimisation du site de Saint-Joux. »*

M. A. Kurth, conseiller municipal : rappelle que, lors de son premier message, il avait été interpellé sur le fait qu'il mentionnait déjà la Plage alors que ce postulat était précisément axé sur St-Joux. La raison est que la Zone de St-Joux fait partie de la zone de protection des rives. Il est dès lors extrêmement difficile d'y apporter de grands changements structurels. De ce fait, la Plage est l'endroit le plus propice au niveau de la sécurité et de l'aménagement pour avoir un maximum de potentiel pour que les personnes mentionnées dans le postulat puissent avoir accès aux possibilités de la baignade. A St-Joux, il y a également un petit potentiel qui va être exploité avec le soutien du service de la gestion du territoire, afin d'aménager au mieux les installations existantes et éventuellement des toilettes qui seront directement raccordées au réseau.

M. R. Mamie, président, PVN : informe les membres que, pour s'exprimer, il est nécessaire de demander l'ouverture de la discussion sur ce point.

Mme C. Brazier, PSN : demande l'ouverture de la discussion.

M. R. Mamie, président, PVN : soumet l'ouverture de la discussion au vote : **Par 22 voix favorables et 12 abstentions, la discussion est ouverte.**

Mme C. Brazier, PSN : *« Le Parti socialiste neuvevillois remercie M. Kurth pour cette réponse claire. Nous comprenons que la Zone de St-Joux ne permet que des aménagements limités pour les*

personnes à mobilité réduite, et nous le regrettons. Toutefois, nous saluons l'optimisation de la place de parc qui est une étape importante. Concernant la Plage, nous sommes satisfaites des développements proposés pour l'accès à l'eau, les places de parc et les toilettes adaptées. Nous nous réjouissons d'entendre les résultats concrets de ces propositions. Aussi, ma question concernant cet objet se tient au calendrier et à l'agenda. Quand pensez-vous pouvoir faire ces installations ? »

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond que certaines installations sont déjà en cours à la Plage. L'ouverture des nouveaux sanitaires pour les personnes à mobilité réduite devrait être concrétisée encore cette année.

Mme C. Brazier, PSN : « *Je vous remercie pour cette réponse et je m'en réjouis. Par ailleurs, nous encourageons la Municipalité à intégrer ces questionnements dans les projets d'aménagement du territoire, pour la population, mais également les touristes et les personnes vivant dans les différentes institutions spécialisées de La Neuveville. Je vous en remercie.* »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

13. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PSN (H. Wingo) « Transformation progressive de nos places de jeux en lieux de rencontre intergénérationnels et amélioration de leur équipement »
- Motion PSN (H. Wingo) « Vers une crèche municipale bilingue : Intégration progressive de l'allemand dans la crèche municipale de La Neuveville »
- Motion PSN (P. Gaspar) « Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type "Bring plastic back" au sein de notre commune »
- Postulat PVN (C. Louis) « Actualisation de nos règlements et ordonnances »
- Postulat PLR (F. Teutsch) « Port de Chavannes – Schafis »
- Postulat PLR (F. Teutsch) « Nouvelle gestion du trafic à Chavannes – Schafis »
- Postulat sans parti (F. Gerz) « Demande de la réalisation d'une étude (à fin 2024) sur la capacité du réseau électrique à répondre aux défis/exigences liés à la stratégie énergétique 2050 à l'horizon 2030 »

Développement :

- **Motion PSN (H. Wingo) « Transformation progressive de nos places de jeux en lieux de rencontre intergénérationnels et amélioration de leur équipement »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PSN (H. Wingo) « Vers une crèche municipale bilingue : Intégration progressive de l'allemand dans la crèche municipale de La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PSN (P. Branco) « Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type "Bring plastic back" au sein de notre commune »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Postulat PVN (C. Louis) « Actualisation de nos règlements et ordonnances »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Postulat PLR (F. Teutsch) « Port de Chavannes – Schafis »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (F. Deutsch) « Nouvelle gestion du trafic à Chavannes – Schafis »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat sans parti (F. Gerz) « Demande de la réalisation d'une étude (à fin 2024) sur la capacité du réseau électrique à répondre aux défis/exigences liés à la stratégie énergétique 2050 à l'horizon 2030 »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

14. Questions simples et traitement

M. T. Gutmann, UDC : *« Suite à l'interpellation d'un citoyen neuvevillois, je me permets de poser la question suivante : lors d'un rangement dans le bâtiment de la voirie, à la rue de la Plage, des plans de La Neuveville ont été trouvés dans une armoire, dont un datant de l'époque napoléonienne. Sait-on où sont archivés ces plans ? »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond qu'elle ne sait pas où sont archivés ces plans. Elle demande à M. Gutmann si c'est un quizz sur La Neuveville.

M. T. Gutmann, UDC : répond que c'est un citoyen notoire de La Neuveville qui lui a posé ces questions, car il avait les plans dans ses mains.

M. V. Carbone, chancelier municipal : rappelle que, lors des questions simples, il n'y a pas de discussion possible.

M. T. Gutmann, UDC : *« Le drapeau européen flotte sur le fronton de la Mairie et les entrées de la ville arborent les panneaux "Commune d'Europe". Ceux-ci sont-ils encore d'actualité ? N'ayant plus trouvé de référence dans le Web sur la signification de "Commune d'Europe". »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : indique n'être pas allée regarder sur le web, mais il lui semble que la Suisse se situe en Europe. De ce fait, elle répond que oui, La Neuveville est bien une Commune d'Europe.

Mme S. Mamie, PVN : *« Suite à la coupe d'arbres secs et replantation de nouveaux spécimens dans la forêt entre la route cantonale en direction de Prêles et le chemin des Italiens, pouvez-vous nous informer quand la remise en état du sentier pédestre sera effectuée ? »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond qu'il ne peut pas donner de date, mais que son service travaille sur ce dossier. L'entreprise qui a réalisé ces travaux y est allée un peu de manière forte et a abîmé une structure du chemin qui est une terre protégée.

Mme S. Mamie, PVN : *« Les plots blancs et rouges placés provisoirement au nord de l'école primaire au bout des Faubourgs devant la fontaine ont été retirés. Une étude semble en cours pour mettre en place un concept durable. En attendant les résultats de cette étude, serait-il possible de sécuriser l'endroit en prévenant les automobilistes par des panneaux au sol "Ecole" ou des passages piétons ou autre mesure ? »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe qu'elle va répondre à cette question, mais que la grande partie de ce dossier est traité par le service de la gestion du territoire. Les plots placés au nord de l'école y ont été placés pour une période d'essai. Pour la préoccupation des panneaux avec l'inscription "Ecole", elle va regarder avec son collègue responsable du département de la gestion du territoire si des panneaux avec cette inscription existent. Quant aux passages pour piétons, étant en zone 30 km/h, il faudrait avoir un aval du canton de Berne. Elle soulève quand même que le problème principal autour de cette école sont les voitures des parents qui sont censés savoir que l'endroit est aux abords de l'école. Elle veut bien essayer d'étudier la possibilité de mettre des passages pour piétons, pour autant que les enfants se rendent à pied à l'école. Cette problématique est compliquée. Elle a déjà été discutée en intégrant les écoles, le concierge, les polices administrative et cantonale, et il est difficile de discipliner les parents.

M. F. Gerz, sans parti : « *Quel est l'état d'avancement du plan d'actions pour la mise en œuvre de la société à 2000 Watts (conformément aux annonces formelles sur le site de La Neuveville) à La Neuveville ?* »

M. K. Michel, conseiller municipal : « *Qu'est-ce que la société à 2000 Watts ? Elle s'applique sur deux défis majeurs, premièrement la rareté des ressources énergétiques disponibles durablement et le changement climatique. Il y a plusieurs initiatives en route. Les bornes pour voitures électriques Smotion installées sur quatre emplacements sur le territoire communal de La Neuveville, la plupart ont été mises en service en 2023 avec une consommation d'environ 20'000 KWh pendant le courant de l'année passée. Le contracting énergétique solaire, crédit voté par le Conseil général l'année passée et mis en route dès cette année par le service de l'équipement. Le changement de l'éclairage public avec le passage en LED, en 2022. Nous avons encore une consommation d'environ 270'000 kwh/an. Pour 2023, nous sommes descendus à environ 155'000 kwh/an. Dans cette diminution, cela comprend aussi la coupure quotidienne de l'éclairage public de 00h30 à 05h00. Le service de l'équipement attend encore l'aval du canton de Berne pour le changement en LED des candélabres de la route cantonale.* »

M. F. Gerz, sans parti : « *Pourquoi la gestion du territoire demande (exemple de la publication du 23 février 2024) encore aujourd'hui des permis de construire (vs la procédure simplifiée avec une simple annonce de l'installation) pour les installations de panneaux photovoltaïques à La Neuveville ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que les bâtiments aux Aubépines 1 sont dignes de protection au niveau architectural. De ce fait, c'est pour cela que cette demande est publiée, car il s'agit d'un cas particulier qui nécessite une procédure de publication.

15. Communications

Mme L. Glatz, conseillère municipale : informe que le canton a accepté la demande d'ouverture de deux classes à l'école primaire dès la prochaine rentrée scolaire. De plus, des arbres seront plantés dans la cour de cette même école prochainement, afin d'y amener un peu d'ombre et de verdure.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que son service a enregistré une opposition de la part de l'Association de la Vieille Ville au permis de construire pour l'installation d'un parc à vélos à la gare. Cette procédure va retarder la réalisation du projet. D'autre part, suite à l'opposition levée par la Préfecture sur la demande de permis de construire pour la plantation d'un arbre à la Courtine Est, les travaux vont commencer prochainement.

M. R. Mamie, président, PVN : propose de se réunir pour une verrée à la fin de la séance du Conseil général. De plus, il informe que le 12 juin 2024, à 17h00, le Musée de La Neuveville organisera pour les membres du législatif une visite guidée suivie d'un petit encas qui se poursuivra par la séance du Conseil général à 19h30. Il propose à celles et ceux qui souhaitent y participer de se retrouver devant le Musée. Il indique ensuite que MM. Teutsch et Niederer vont renouveler le Tour des Bornes qui aura lieu en novembre prochain. La date sera communiquée en temps voulu. Il rappelle aux membres d'envoyer leurs interventions parlementaires à la Chancellerie pour la bonne rédaction du procès-verbal. Il remercie les membres du Conseil général de leur participation active et se réjouit de les retrouver au mois de juin.

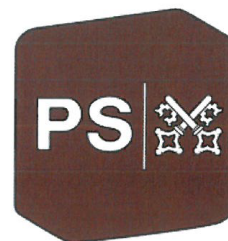
La séance est levée à 21h25

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président L'adjointe au chancelier

R. Mamie

S. Wahlen



Motion: Transformation progressive de nos places de jeux en lieux de rencontre intergénérationnels et amélioration de leur équipement

Introduction

Les espaces de rencontre sont vitaux et constituent une richesse pour tous les citoyens de notre commune. Ils luttent contre l'isolement des familles et des seniors. Nous souhaitons que la commune transforme progressivement nos places de jeux en espaces de rencontre adaptés à toutes les catégories d'âge, des bébés aux personnes âgées, avec des activités correspondantes. De plus, nous demandons que l'équipement des places de jeux soit amélioré pour la santé et le plaisir de leurs usagers.

Développement

Nous souhaitons une adaptation de nos aires de jeux pour des raisons de sécurité, d'écologie et d'inclusion. La protection solaire de certains endroits sur nos aires de jeux, tels que les bacs à sable, est essentielle pour prévenir les risques liés à l'exposition aux rayons UV. Notre commune a déjà installé des protections solaires pour la place de jeux de la crèche Bidibulle, et la commune du Landeron a fait de même au-dessus de ses bacs à sable.

Nous proposons l'installation de conteneurs pour les jeux de sable. Le Conseil des parents de la ville de Berne a fait installer dans chaque espace de jeu des conteneurs ou des boîtes pouvant accueillir les jeux de sable et les balles. Cette stratégie favorise l'inclusion, car les familles à budget modeste peuvent accéder gratuitement à des jeux et a un impact écologique favorable car les jeux disponibles pour tous les usagers réduisent leur achat, donc l'utilisation de plastiques et la production de déchets.

Nous souhaitons que les aires de jeux deviennent progressivement intergénérationnelles, c'est à dire adaptées aussi bien aux enfants en bas âge qu'aux personnes âgées. Ce type d'installation favorise le développement et l'entretien de la motricité à tous les âges et permet à toutes les tranches d'âge de jouer et bouger ensemble. De tels lieux existent proches de chez nous, par exemple l'aire de rencontre d'Erlach et l'aire de rencontre Schüss, proche du musée Omega à Bienne, ou plus loin à Zoug.

Ces espaces sont dotés d'éléments de style paysager où petits et grands peuvent grimper, se balancer et passer du temps ensemble.

Un exemple de point de rencontre à Zoug, développé pour les personnes âgées et les enfants, leur permet de se rencontrer et de créer un lieu d'interaction dans la ville.



Parc intergénérationnel près d'un EMS
 Pour ce projet, une partie du parking a été réaménagée en place de jeux et de mouvement intergénérationnelle pour petits et grands. La réalisation très appréciée a créé un lieu de rencontre pour tous. Exécution en bois massif dur à croissance naturelle en combinaison avec des éléments en inox.

Planification par Participation, Hopp-la, Appart Zwalien et bimbo
 bimbo Sortiment, bimbo fit, ZG
 Référence projet: 08130

©2024 HINRIEN Equipements de jeux SA - Tel +41 41 672 91 11 - www.bimbo.ch



Nous suggérons l'installation d'ombrages (voiles, pergolas,...) efficaces en évaluant les besoins dans les aires de jeux existantes, la mise en place des conteneurs pour ranger les jeux de bac à sable. Nous demandons la mise en place d'une stratégie de remplacement progressif de nos aires de jeux classiques par des espaces de rencontre intergénérationnels au moment du remplacement des installations en place.

Helvetia Wingo

Handwritten signature in green ink.



Motion: Vers une crèche municipale bilingue : Intégration progressive de l'allemand dans la crèche municipale de la Neuveville

Introduction

Notre commune est située dans un canton bilingue et comprend de plus une partie alémanique, Schafis. Nous aspirons à transformer progressivement notre crèche municipale en un établissement bilingue, afin d'offrir à nos enfants l'opportunité d'apprendre l'allemand, notre langue secondaire, durant les années cruciales de l'apprentissage linguistique.

Développement

La recherche scientifique indique que les années cruciales pour l'apprentissage des langues s'étendent de 0 à 6 ans. Durant cette période, l'enfant absorbe toutes les langues auxquelles il est exposé, et son cerveau enregistre celles qui prédominent dans son environnement. Par la suite, l'apprentissage d'une langue étrangère demande davantage d'efforts. Ainsi, les phases les plus importantes se situent pendant les années de crèche et de jardin d'enfants.

C'est pourquoi nous proposons de rendre notre crèche progressivement bilingue, avec l'allemand comme seconde langue. Ce choix vise à faciliter une immersion linguistique précoce pour les enfants de la commune de la Neuveville et leur offrir une base solide pour continuer leur développement à l'école primaire. Cette meilleure connaissance de la langue allemande augmentera plus tard leurs chances de décrocher un emploi dans notre canton bilingue, voire dans toute la Suisse romande.

Dans le canton de Genève, une initiative similaire a été mise en place dans la commune Troinex (env 2600 habitants), À Bienne, de nombreuses crèches sont bilingues depuis longtemps.

Pour mettre en place cette démarche progressive nous proposons que la municipalité engage à chaque départ d'un-e employé-e de la crèche, un-e employé de langue maternelle allemande, capable de s'exprimer en français, qui s'exprimera en principe toujours dans sa langue maternelle selon la règle « une langue, une personne ».

Il est crucial d'avoir dans chaque groupe un-e employé-e de langue maternelle française et allemande pour assurer le succès de cette approche.

Ce principe permettra aux enfants fréquentant la crèche Bidibule de bénéficier d'une immersion complète dans l'allemand, notre langue secondaire à La Neuveville.

Helvetia Wingo



Parti Socialiste de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		18 MARS 2024					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM	DE			

Conseil général du 20.03.24

Motion : Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type « Bring plastic back » au sein de notre commune

Introduction

Chacun d'entre nous achète des aliments emballés dans des films plastiques, des briques de lait, des paquets de chips, de la viande vendue dans des barquettes en plastique, des bouteilles en plastique de produits de douche, etc. qui constituent – si nous trions nos déchets – la majeure partie du contenu de nos sacs rouges, avant de terminer leur brève existence, incinérés avec les déchets non recyclables.

Développement

L'adoption de la motion déposée par Marcel Dobler, député PLR au Conseil national : « Doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire », demandant la mise en place d'un système de collecte des déchets plastiques coordonné sur l'ensemble du territoire suisse, a souligné la nécessité d'élaborer des solutions en ce sens pour les communes et la population.

Dans ce contexte, le canton de Berne propose depuis 2023 une nouvelle offre suprarégionale pour la collecte des déchets plastiques mélangés provenant des ménages, développée ensemble par l'Office des eaux et des déchets, des entreprises spécialisées et les communes.

Unifié sur le plan cantonal et compatible au niveau national, le système de collecte « Bring Plastic back » est maintenant opérationnel et souhaite toucher l'ensemble des communes du canton de Berne.

De nombreuses communes bernoises proches de la nôtre ont déjà adhéré au système, dont Gléresse, Daucher-Douanne, Anet, Champion, Cerlier, Tschugg, Bienne,...

Conclusion :

Nous demandons au Conseil municipal

- D'inscrire notre commune dans une démarche éco-responsable encourageant le recyclage des plastiques utilisés par ses habitants comme le proposent le canton et la confédération.
- D'informer la population sur la nouvelle collecte de plastiques.
- D'organiser des points de vente de sacs de collecte de plastiques dans les points de vente des sacs rouges.
- D'assurer la collecte des sacs de plastiques recyclables remplis par nos concitoyens.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville :

Branco Gaspar Pedro



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		18 MARS 2024					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			

Conseil général du 20 mars 2024

Postulat

Actualisation de nos règlements et ordonnances

Résumé

Les VERT-E-S invitent le Conseil municipal à mener une réflexion sur les nombreux règlements et ordonnances de La Neuveville. Nous demandons que notre exécutif identifie les textes nécessitant une mise à jour ainsi que l'accompagnement et les ressources nécessaires pour y parvenir. Après cette première étape, pour laquelle les commissions pourront également être consultées, le Conseil municipal présentera le résultat de cette étude ainsi qu'un calendrier fixant ses priorités.

Développement

Pour les VERT-E-S, il est important que les règlements et ordonnances de la commune soient adaptés à notre société qui évolue rapidement. Dans cette optique, il nous paraît primordial que l'on procède « régulièrement » à des adaptations selon un calendrier fixant les priorités. Avec cette législature, nous sommes convaincu-es que les membres du Conseil municipal et les commissionnaires ont pu identifier des articles ou alinéas de règlements et ordonnances n'étant plus adaptés aux besoins de la population et d'une commune en 2024.

La modification de certains de nos arrêtés peut s'avérer être un exercice laborieux, nécessitant un accompagnement et ne pouvant pas être réalisé chaque année. Il nous paraît donc important de mener une réflexion générale et de fixer les besoins ainsi que les priorités pour les prochaines années. Pour cela, une vue globale, certaines questions et un œil critique nous semblent indispensables. De quoi avons-nous besoin face aux nouvelles manières de construire et d'aménager son territoire ? Quelles adaptations sont nécessaires pour une transition énergétique rapide ? Le règlement de notre Conseil général est-il toujours adapté ? Les dicastères du Conseil municipal sont-ils aujourd'hui encore pertinents et égaux en charge de travail ? Est-ce que la réglementation des quelques fonds communaux permet une bonne utilisation de ces derniers ? Les VERT-E-S estiment que ces questionnements sont importants et que la réflexion proposée permettra un travail efficace et une certaine continuité lors de la prochaine législature, tout en gardant une charge de travail contrôlée.

Pour les VERT-E-S La Neuveville
Cyprien Louis



Conseil général du 20 mars 2024

Postulat

Port de Chavannes – Schafis

Résumé d'introduction du postulat

Le port de plaisance de Chavannes n'est pas sûr. Il manque des poteaux importants à l'entrée. La passerelle d'accès côté lac ne peut pas être utilisée en raison du manque de pilotis.

Développement du postulat

Depuis 3 ans, il manque des poteaux pour sécuriser l'entrée dans le port de Chavannes. Les poteaux encore existants sont très vieux et ne tiennent plus bien. A l'extérieur de la jetée, il y a une passerelle métallique qui sert de place pour les visiteurs et qui n'est pas utilisable sans poteaux. Je demande que le Conseil municipal étudie et la remise en état et effectue les travaux pour le port de Chavannes soit remis en bon état. Ceci afin d'améliorer la sécurité des propriétaires de bateaux et des visiteurs.

Chavannes, le 18.3.2024
Pour le PLRLN

Fabian Teutsch
Membre du Conseil général



Conseil général du 20 mars 2024

Postulat

Nouvelle gestion du trafic à Chavannes – Schafis

Résumé d'introduction du postulat

De nombreuses voitures traversent le hameau de Chavannes. Souvent, les conducteurs sont guidés par GPS et une signalisation insuffisante à travers Chavannes.

Développement du postulat

La population de Chavannes considère qu'il est urgent que la situation s'améliore dans et autour du hameau. De nombreuses véhicules sont déviés de manière aléatoire dans la localité, ce qui crée des situations dangereuses pour les conducteurs et les riverains. Avec le chantier du tunnel des CFF, la situation s'est encore aggravée. Il est donc important d'y améliorer la signalisation.

Chavannes, le 18.3.2024

Pour le PLRLN

Fabian Teutsch
Membre du Conseil général



Francis Gerz, Rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville
francis.gerz@yahoo.de

079 632 83 07

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		18 MARS 2024					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM	CG			

Conseil général du 20 mars 2024

Postulat

Demande de la réalisation d'une étude (à fin 2024) sur la capacité du réseau électrique à répondre aux défis/exigences liés à la stratégie énergétique 2050 à l'horizon 2030.

Nous constatons actuellement que la grande majorité des réseaux électriques en Suisse sont actuellement, ou dans un très proche, avenir en phase de saturation et ne sont pas conçus pour satisfaire aux futures demandes de puissances et exigences liées à la stratégie énergétique 2050 avec une très forte augmentation de la puissance installée (x10) des énergies renouvelables (essentiellement PV et éoliens).

Cette étude devra être réalisée dans un délai raisonnable pour la fin de l'année 2024 et comprendre des hypothèses et variantes (min-moy-max) de puissance installée et ses conséquences en termes de structure et organisation sur le réseau électrique à La Neuveville et son service SELN (management, travaux et plan d'investissements pluriannuel).

Merci d'avance de votre attention.

Francis Gerz.

